



Anticiper les changements de complémentaires

Par **SABIAN07**, le **29/05/2009** à **18:46**

Bonjour

Je suis né en 1954, j'ai commencé à travailler en 1968 à l'âge de 14ans en contrat d'apprentissage.

En 1970, 3 trimestres ont été pris en compte au lieu de 4 à cause d'un salaire trop bas (il manquait 10 francs pour valider ce trimestre selon la loi !!!)

Je viens de faire un point auprès de la caisse de retraite, à priori j'aurai possibilité de partir le 1er janvier 2011 si je rachète mon trimestre manquant (on m'a indiqué que ce trimestre pourrait me coûter très cher...)

Dans ma situation, j'aimerais recueillir des conseils et savoir que faire, car à partir de 2011 les règles actuelles ne seront pas forcément reconduites...

Pour ne pas subir cette possible réforme qui aura lieu en 2011, quelle serait la meilleure chose à faire ?:

- racheter le trimestre manquant pour partir en janvier 2011 (auquel cas, je serai à l'abri d'une réforme... ?)
- travailler 1 trimestre de plus pour partir en avril.. ?

Les personnes nées en 1954 auront-elles le droit aux carrières longues et le nombre d'années de cotisation peut-il changer d'ici là... ?

Je sais que ces questions sont difficiles à répondre compte tenu qu'elles sont en cours de réflexion en ce moment, mais si des personnes peuvent m'apporter quelques idées/conseils, n'hésitez pas...

Merci d'avance